



POUR RAPPEL

Rabat, le 06 janvier 2025

NOTE DE SERVICE

ENREGISTREMENT OU RENOUELEMENT D'INSCRIPTION DES CHEVAUX/PONEYS

Objet : Procédure d'enregistrement ou renouvellement d'inscription des chevaux / poneys.

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres tient à rappeler aux Présidents des Clubs et unités de Cavalerie les bases de la procédure d'enregistrement ou renouvellement d'inscription des chevaux / poneys.

En effet, Les administrateurs, désignés à effectuer cette procédure, sont tenus à respecter les règles suivantes :

- ✓ Vérifier le document d'accompagnement du dit-cheval/poney et la validité de la vaccination contre la grippe ;
- ✓ Remplir les champs obligatoires, à savoir :
 - Nom complet du cheval/poney
 - Sexe
 - Date de naissance
 - Toisage et date de toisage pour poney
 - Race
 - Numéros de Siréma et du transpondeur
 - Nom de propriétaire
 - Club d'affiliation
 - Chargement des trois pages du Document d'accompagnement en un seul fichier PDF (la page des renseignements, la page du signalement graphique et la page généalogique)
- ✓ Valider l'enregistrement ou le renouvellement de l'enregistrement et confirmer le paiement.

Il est à rappeler qu'un contrôle systématique est effectué sur la base des données des chevaux / poneys. Tout manquement au code de procédure engendrera l'inactivation immédiat du cheval / poney en question et sans préavis.

Un cheval/poney inactivé n'ouvre droit, ni aux engagements, ni à la participation aux concours nationaux officiels. Ces dits chevaux/poneys sont réactivés suite à la demande de l'administrateur du Club une fois l'enregistrement rectifié et validé.

Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres
B.P. 742 - Dar Es Salam - Rabat - Maroc

t +212 537 75 44 24
+212 537 66 38 38
f +212 537 75 47 38
e contact@frmse.ma

www.frmse.ma

